



FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

Visa officiel délivré pour l'organisation d'une manifestation de Maquettes Navigantes (NS) et Statiques (C) - N° 2025/02

Le club : Modèle Yacht Club Picard

Est autorisé à organiser les 29, 30, 31 mai et 1^{er} juin 2025 le :

54ème championnat de France maquette navigantes et statiques

A : Amiens – Parc de la Hotoie

En conformité avec le cahier des charges adressé à la Fédération, signé par le Président du club qui constitue un engagement de responsabilité et de sa bonne exécution.

Le Visa peut être retiré par le juge arbitre présent sur la manifestation, ce qui entraîne l'annulation de la manifestation dans le cas où les RTS (Règles Techniques et de Sécurité) ne sont pas respectés.

Fait à Saint Ouen, le 26 mai 2025

Philippe CARRIER
Président FFMN

Rappel :

- Tout concurrent qui participe à une compétition doit être titulaire de la licence F.F.M.N.

OBLIGATION D’AFFICHER LA PHOTOCOPIE DU VISA SUR LE PANNEAU OFFICIEL DE LA COURSE

(Information indispensable pour les concurrents qui ont ainsi la certitude de la couverture d'assurance sur la course)